

Administration Communale



BEAUFORT

(Grand-Duché de Luxembourg)

Réf. : ND/2022-016

Réf. : EAU/AUT/16/1106/R22.1

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le bureau BEST, ingénieurs-conseils, ayant son siège à L-2513 SENNINGERBERG 2, rue des Sapins, a introduit, au nom et pour le compte du syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est (SIDESE), ayant son siège à L-6838 HAGELSDORF 59, Maison, une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/16/1106 concernant la construction de la station d'épuration à Beaufort.

Beaufort, le 25 août 2022

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

